

Communication aux fédérations et associations sportives - Phase II de la sortie du confinement - 18 mai 2020

Cher(e)s responsables de fédérations et associations reconnues,

Faisant suite aux éléments communiqués par le Conseil National de Sécurité (CNS) en date du 13 mai 2020, le Groupe de Travail de l'ADEPS (Administration générale des Sports) présidé par Charles Bourgeois, Directeur général de la Politique sportive, et qui regroupe notamment les professeurs Jean-François Kaux (ULG) et Marc Francaux (UCL), formule aux Fédérations sportives reconnues et aux clubs sportifs affiliés les recommandations suivantes pour la phase II du déconfinement.

L'objectif de ces propositions est vous aider à mettre en œuvre les modalités pratiques de la reprise des entraînements en respectant les consignes du CNS et en limitant les risques de propagation du Covid 19.

Le Groupe de Travail recommande également d'éviter toute forme de précipitation dans la mise en œuvre des mesures. Les travaux relatifs à l'écriture de l'Arrêté ministériel chargé de concrétiser la décision du CNS n'étant pas finalisés, plusieurs interrogations subsistent.

Une infographie reprenant les éléments essentiels sera par ailleurs diffusée dès que l'Arrêté sera finalisé.

L'Administration précise enfin qu'à ce stade, elle n'a pas eu de retour du CNS concernant les plans de déconfinement relatif aux phases ultérieures mais que Madame la 1^{ère} Ministre Sophie Wilmès a annoncé « *un plan précis relatif au déconfinement progressif du domaine sportif sera communiqué dès qu'il aura fait l'objet d'un accord avec le GEES* ».

I. Recommandations préconisées par le groupe de travail de l'ADEPS

- Le GT recommande le port du masque pour l'entraîneur et les accompagnants (accompagnants = toute personne qui conduit le/la (jeune) sporti.f.ve vers le lieu de l'entraînement). Les accompagnants ne peuvent pas assister à la séance.
- Précisions concernant la taille du groupe (maximum 20):
 - La taille doit être réduite si les mesures de distance physique ne peuvent être appliquées (tenant compte de l'espace disponible, de la nature de l'activité, des distances à respecter, de la sécurité des sportifs, ...).
 - Il convient que chaque sportif privilégie un seul sport, de manière à ne pas multiplier les contacts (éviter la présence d'un individu dans plusieurs silos).
 - Seules les activités dont le club peut assurer le respect strict des consignes sont autorisées.
- Dans les situations d'entraînement, le GT recommande d'éviter:
 - Les situations de face à face.
 - Les déplacements l'un derrière l'autre (dans le même sens de course) – en ce compris pour le cyclisme (peloton, ...).
- Pour la gestion du matériel, le GT recommande:
 - De privilégier le matériel individuel.
 - D'éviter le partage/échange de matériel (ballons...) avec les mains ou la tête.
 - Qu'une seule personne (en principe l'entraîneur) soit autorisée à manipuler le matériel commun, après désinfection des mains et du matériel.
- Le GT insiste sur le respect strict qu'il y a lieu d'observer en matière d'activité sportive modérée. Il est recommandé de ne pas dépasser 80% de sa fréquence cardiaque maximale.

II. Des précisions concernant les demandes suivantes sont attendues:

Pour le surplus, le Groupe de Travail de l'Adeps a relayé les questions restées en suspens et reste en attente d'un complément d'informations du CNS qui porte notamment:

- Sur la taille du groupe (20 entraîneurs compris ou non compris?)
- Sur les distances physiques à respecter. Le GT a formulé une série de propositions de recommandation sur la question.
- Sur la notion de club: S'agit-il exclusivement les clubs affiliés à une fédération ou association reconnue?
- Sur l'extension des facilités d'entraînements des SHN aux ESI, ainsi que la réouverture des centres de formations (sur base d'un testing préalable)

III. Rappels

Le groupe de travail de l'Adeps souhaite également rappeler que:

- Les règles pour les déplacements restent d'application. A savoir, uniquement pour aller à son activité de club habituel. Nous recommandons à ce stade de ne pas excéder un déplacement supérieur à 20km de son domicile.
- Le respect des règles générales reste d'application: gestes barrière, arrêt de toute activité physique dès l'apparition du moindre symptôme (toux, fièvre, fatigue, ...).

Charles Bourgeois

Directeur général adjoint à la Politique sportive et Président du Groupe de Travail